

Procès Verbal du Bureau Communautaire

Jeudi 3 septembre 2026

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE
ECONOMIE & AGRICULTURE
ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE
ACTION SOCIALE & MOBILITÉ
TOURISME
PETITES VILLES DE DEMAIN
HABITAT
SANTÉ

PÔLE MARCHÉS PUBLICS, DOMAINE JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL
ATELIER ET
CHANTIER INSERTION
SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT
DÉCHETS MÉNAGERS
VOIRIE
BÂTIMENT
GEMAPI
URBANISME
TRAVAUX

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 3 septembre à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Jocelyne GUÉRIN.

Présents :

Jocelyne GUERIN, Marie-Claire RANVIER, Florence CIBICK, Eric VANNIER (en visio), Yves PERRAUDIN, Nicolas DECOURCHELLE, Patrick LORGÉ, Didier BOURLON, Gilles TEULADE, Manuel HOUSSAIS, Alice COURANJOU, David BONGARD, Jean-Christophe SAVE, Pierre TISSIER-MARLOT

Absents excusés :

Procurations : /

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : David BONGARD

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 14
- Présents : 14
- Procurations : 0
- Qui ont pris part aux délibérations : 14

Ordre du jour :

- Intervention d'Insite et proposition de stage
- Intervention de Nièvre aménagement sur l'avenant n°4 de la concession de la ZAE de Cercy-la-Tour
- Economie : retour sur la commission, courrier de l'école de production
- Attractivité/Jeunesse : partenariat avec Ville à joie, avis sur la demande de subvention du CAEV
- Voirie : avancement des études des ouvrages d'art
- Commande publique : marchés subséquents pour la maîtrise d'œuvre d'ouvrages d'art
- Tourisme : avis sur la demande de subvention pour l'ultratrail
- Déchets ménagers : travaux pour la déchetterie de Luzy
- Santé : aménagement de la maison de santé de Luzy, medicobus
- Séminaire du 6 octobre
- Finances : taxe GEMAPI
- Ordre du jour du conseil communautaire du 17 septembre
- Questions diverses : date d'inauguration pour l'autopartage, groupes de travail pacte de gouvernance et pacte financier et fiscal

Liste des délibérations du Bureau Communautaire du 3 septembre 2026

Secrétaire de séance : David BONGARD

Numéro	Pôle/Service	Compétence	Objet de la délibération
2026_BU_074	Direction générale	Services généraux	Adoption du PV du BC du 23 Juillet 2026
2026_BU_075	Numérique	Economie	Proposition d'une offre de coworking au centre de télétravail de Moulins-Engilbert

Direction Générale

Services Généraux – Adoption du PV du BC du 23 juillet 2026

2026_BU_074

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 23 juillet 2026.

Voix pour 13, abstention 1, contre 0

Intervention d'INSITE

Présentation INSITE

Madame la Présidente accueille Madame Juliette GUILLAUMAT, chargée du dispositif à Insite.

Mme Guillaumat présente Insite qui est une association proposant des dispositifs d'accompagnement pour les communes rurales afin de faire vivre des projets culturels, sociaux et environnementaux.

Il existe deux dispositifs : le stage ou le volontariat rural (recentré autour de 3 thématiques). Pour le stage rural, les thématiques sont plus vastes puisque c'est un recrutement sur compétences.

Pour le stage rural, Insite propose 6 places par an.

Un réseau pour ces jeunes « artisans d'idées » est créé au niveau régional.

Une première rencontre s'est tenue le 21 juillet 2026 en présence de Juliette GUILLAUMAT, Baptiste PERRIER, Lucille HUOT MARLOT et Chrystelle FORTIER-LAUMAIN. Des élus des communes de Saint-Seine et de Ternant, qui avaient manifesté leur intérêt pour le dispositif présenté lors du conseil communautaire, étaient également présents. Il ressort de cette réunion les éléments suivants :

Accueil de jeunes par la CCBLM

Trois pistes de stages pourraient être envisagées au sein de la CCBLM.

M. Manuel HOUSSAIS, Vice-Président en charge de la communication, de la jeunesse et de la culture, présente les stages envisagés pour la communication et la culture :

- Communication / reporter de territoire

Cette piste apparaît comme prioritaire. Le stagiaire contribuerait à renforcer la communication et l'attractivité du territoire, notamment à travers :

- Valorisation du territoire, de la CCBLM et de ses métiers par la photographie, les témoignages, les interviews, la rédaction de contenus, voire la création de supports print ou web. ; via la création d'une banque de contenu réutilisable sur l'ensemble de nos supports de communication.
- définition d'une stratégie de communication jeunesse par le développement de la présence sur les réseaux sociaux (Instagram, TikTok...) ou d'autres supports ; Proposition de méthode et d'outils réutilisables par la suite
- Réflexion et accompagnement sur la stratégie de communication et le marketing territorial de la collectivité.

- Habitat : lutte contre la vacance des logements, avec un état des lieux de la vacance, un recensement des aides et dispositifs existants et la proposition d'outils pour accompagner les communes. Pour ce stagiaire, il est nécessaire de s'assurer que nous aurons un chef de projet PVD recruté.

- Événementiel : Micro-Folie et événements du territoire, avec la création et l'animation d'ateliers, le développement de nouvelles collections et une réflexion sur l'organisation d'événements plus durables et écoresponsables.

Compte tenu du coût du dispositif, estimé à 3 900€ par stagiaire à inscrire au BP 2027, la priorité serait donnée au stage en communication. Les pistes « habitat » et « événementiel » pourraient être approfondies dans un second temps, en fonction des besoins identifiés et des possibilités financières de la collectivité.

Si l'objectif est d'accueillir un stagiaire à partir de février 2027, la fiche de mission devra idéalement être finalisée et diffusée début novembre 2026, afin de disposer d'un délai suffisant pour le recrutement. Une prochaine réunion est à fixer.

Dans le cadre du dispositif Stage Rural avec InSite, la CCBLM devra notamment prévoir un logement meublé, la gratification du stagiaire (environ 650 € par mois), ainsi qu'un tutorat permettant un accompagnement régulier du jeune.

Le bureau communautaire est favorable au recrutement d'un stagiaire à compter de 2027, dans le cadre de ce dispositif, dans le domaine de la communication. Une réunion sera prévue courant septembre avec Insite notamment pour finaliser la fiche de missions.

Accueil de jeunes dans les communes.

En complément des projets portés par la CCBLM, les représentants des communes de Saint-Seine et Ternant présents lors de la réunion ont exposé leur projet.

Ils souhaitent créer en partenariat avec les communes de La Nocle-Maulaix et Tazilly, un parcours touristique et culturel. Ce projet viserait à valoriser les chemins ruraux et le patrimoine local (triptyque de Ternant, château, église, etc.) à travers la mise en place d'un itinéraire balisé et de panneaux pédagogiques sur les quatre communes.

Afin d'accompagner cette démarche, les communes prévoient d'accueillir un volontaire rural en service civique pour une durée de six mois. Une nouvelle réunion de travail réunissant les quatre communes est d'ores et déjà programmée le 8 octobre 2026.

Enfin, cette rencontre a également permis de faire émerger les premières réflexions autour de ce qui pourrait devenir, à terme, la Brigade Jeunes du territoire BLM. Ce projet reste à construire, mais suscite déjà un réel intérêt de la part des élus présents.

La commune de Chatillon-en-Bazois est également intéressée sur la thématique du patrimoine.

La commune de Villapourçon a publié une offre récemment mais n'a pas encore de candidat.

Intervention de Nièvre aménagement

M. Benoît Thépenier, chef de projet, et Mme Sandrine Bertrand, directrice à Nièvre aménagement, présentent les propositions d'avenant et de compte-rendu annuel 2025 du concédant relatifs à la zone d'activités de Cercy-la-Tour.

La nouvelle proposition d'avenant n°4 (*en annexe*) vise à intégrer une convention de trésorerie à la convention de concession d'aménagement pour faire face aux besoins de financement liés au déroulement de l'opération, et notamment à d'éventuelles insuffisances temporaires de trésorerie liées aux terrains non vendus. Les avances de trésorerie sont ensuite remboursées en fin d'opération. Les besoins de trésorerie étaient assurés jusque-là directement par Nièvre aménagement.

Rappel de l'historique de la concession

La CCBLM est liée à Nièvre Aménagement par une concession d'aménagement depuis 2019, jusqu'en 2030, pour la réalisation d'une zone d'activités économiques (ZAE) des Fourneaux à Cercy-la-Tour, sur environ 96 000 m², à proximité de la ZAE de la Guette, au bord de la RD 37.

Les travaux d'aménagement ont été terminés en 2024. 8 lots viabilisés ont été créés. 2 lots ont été vendus à TC Immo (groupe TC Transports) pour l'implantation de l'entreprise TC Environnement (unité de tri et broyage de pneumatiques), sur les parcelles cadastrées D 920, D 921, D 946 et D 952 (total 65 141 m²) pour un montant total de vente de 540 411, 59 € HT.

6 lots viabilisés et 1 lot non viabilisé sont immédiatement disponibles à la vente (de 16,40 € à 19,27 € HT / m²).

Plusieurs avenants ont déjà été signés depuis la mise en place de la concession :

Par avenant n°1 du 20/05/2021, les modifications suivantes ont été apportées :

- Le périmètre de la concession d'aménagement est modifié comme suit : à la parcelle cadastrée D881 est ajoutée la parcelle D805 et la parcelle D884.
- Le contrat de concession fixait le terme de la convention au 15 novembre 2025. La durée de la convention publique d'aménagement a été prolongée jusqu'au 15 novembre 2027.
- Le bilan prévisionnel d'opération a été actualisé et fait apparaître un déficit de 247 122.00 €HT engendré par le coût des fouilles archéologiques, la renégociation du coût du lot terrassement/VRD, et au supplément de réalisation des travaux d'assainissement de la zone.
- La participation de la CCBLM est portée de 50 000 à 80 000 €.

Par avenant n° 2 du 02/11/2023, les modifications suivantes ont été apportées :

- La résiliation de l'assainissement a été ajoutée à la concession d'aménagement. Son coût est à la charge de la CCBLM.
- La fin de la concession a été fixé au 15/11/2030.
- La participation du concédant a été modifiée de 80 000 € à 140 000 € (Hors assainissement).
- Le concédant prend à sa charge l'assainissement pour un montant de 133 948 € ht, montant duquel est déduite la subvention DETR obtenue par la CCBLM (30 % soit 39 900 €).
- Le montant total de la participation de la CCBLM atteint donc un montant de 234 048 €.

Par avenant n° 3 du 15/12/2025, les modifications suivantes ont été apportées :

- Augmentation de la participation du concédant pour supporter les frais financiers liés à l'emprunt bancaire nécessaire au portage des terrains non vendus, comme suit :
 - Participation 2026 : 30 000€
 - Participation 2027 : 30 000€
 - Participation 2028 : 20 000€
 - Participation 2029 : 20 000€
 - Participation 2030 : 20 000€
- Le montant total de la participation de la CCBLM augmente de 60 000 € supplémentaires et atteint total de **294 048 €**.

Malgré l'attribution de financements substantiels de l'Etat et du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, à ce jour, l'opération globale est déficitaire.

Par ailleurs, il est évoqué la subvention de 130 000 € versée par la Région à Nièvre aménagement dans le cadre de la concession. Cette subvention devrait être reversée à l'entreprise Cassier selon les documents signés par les parties (Région, Nièvre aménagement et Cassier). Il y aurait eu un accord oral avec l'entreprise Cassier au moment de l'achat des terrains afin que cette subvention ne soit pas reversée par Nièvre aménagement suite à la négociation du prix de vente. Cet accord n'a pas fait l'objet d'un écrit.

Nièvre aménagement précise que cette somme a été provisionnée en pertes dans leur compte au cas où, en fonction de l'issue de cette situation.

La question de la commercialisation et du prix du foncier est évoquée. Une personne est dorénavant dédiée à la commercialisation suite à une réorganisation interne dans le personnel de Nièvre aménagement. Les terrains viabilisés sont à 16 €/m² ce qui reste cher. Nièvre aménagement est en train d'étudier le juste prix de vente.

Les enjeux identifiés pour la suite de la concession sont :

- l'équilibre financier de l'opération et le devenir de la subvention de 130 000 €
- la commercialisation des terrains et le prix de vente.

Considérant le fait qu'il n'y a plus de dépenses d'aménagement à faire, les travaux étant réalisés, d'un commun accord, l'avenant n°4 ne sera pas présenté au conseil communautaire.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider le Compte-Rendu Annuel du Concédant 2025 (CRAC).

Economie

Retour commission économie/agriculture

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que la commission économie, agriculture, attractivité et PVD s'est tenue le 31 juillet 2026.

Projet de ZAE du Champ de la Barrière à Chatillon en Bazois

Une réunion s'est tenue le 31 juillet 2026 avec le propriétaire et la CCBLM au sujet du diagnostic d'archéologie préventive. Il est d'accord pour autoriser la CCBLM à engager le diagnostic d'archéologie préventive et attendre le résultat de celui-ci avant de signer un compromis de vente.

Il a été convenu de modifier à la marge la convention d'occupation provisoire, en y ajoutant un délai de réalisation et une description du déroulement du diagnostic. Dès signature de la convention par le propriétaire, la CCBLM engagera le diagnostic d'archéologie préventive, conformément à l'avis du bureau du 25 juin 2026, pour un montant entre 17 000 et 20 000 €.

Mesures fiscales pour les entreprises du zonage France Ruralités Revitalisation + (FRR +)

Plusieurs maires ont sollicité la CCBLM pour savoir si nous pouvions voter des exonérations de CFE pour certaines entreprises et notamment les entreprises nouvellement créées.

Le nouveau zonage France Ruralités Revitalisation + (FRR +), qui remplace les ZRR (zone de revitalisation rurale) depuis le 01/07/2024, permet aux EPCI de mettre en place des mesures d'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les créations d'entreprises. Une délibération est nécessaire pour appliquer ces mesures.

La commission économie, agriculture, attractivité et PVD du 31 août 2026 souhaiterait solliciter la commission finances pour étudier les possibilités d'exonération de CFE et d'autres mesures fiscales possibles en faveur des entreprises, ainsi que leur impact financier pour la CCBLM.

Un cadrage sur les souhaits des élus de la commission économie pour l'exonération de CFE (durée, entreprises concernées...) est attendu pour qu'une estimation de l'impact puisse être réalisée.

Agriculture : Subvention aux associations organisatrices d'évènements à thématique agricole/alimentation 2026

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que les associations organisatrices d'évènements à thématique agricole/alimentation peuvent déposer une demande de subvention pour leurs évènements au plus tard 1 mois avant la date de l'évènement.

Nous avons reçu les dossiers (en annexe) de :

- Association Mont Beuvray, Entraide et compagnie GIEE du Mont Beuvray pour l'évènement Du Bruit dans les granges, samedi 4 juillet 2026, à Villapourçon
- Balade des trois fermes, pour découvrir les ateliers d'Albertine Guillaume (la Billebaude : plantes aromatiques et médicinales), la ferme de Rémi Rollot (vaches allaitantes) et la ferme d'Amandine Goujon (fromagerie)
- Repas paysan et bal à la fin de la balade.
- Association Plein Sol pour les Ateliers du Vivant, les 28 juin 2026 et 19 septembre 2026, dans le cadre du marché de Chiddes
- Ateliers culinaires avec aliments issus des producteurs engagés dans le marché.
- Animations ludiques intergénérationnelles avec mise en place d'un espace de jeux traditionnels en bois, quiz sur l'alimentation durable. Balade-lecture de paysage sud-Morvan (Belvédère du Montcharlet). Spectacles en lien avec la thématique de l'alimentation
- association des foires concours de Moulins-Engilbert pour sa foire aux bovins reproducteurs le 17 octobre 2026 à Moulins-Engilbert.
- Association Terrosol pour une projections de 3 films documentaires pendant le festival Alimenterre (15 octobre - 30 novembre), suivies d'un débat et d'un apéro paysan en octobre 2026 à Luzu et à Chiddes.
- JA de Fours pour une animation dans le cadre du comice du canton de Fours les 22 et 23 août 2026.

Les associations suivantes ont manifesté leur intention de solliciter le soutien financier de la CCBLM mais n'ont pas encore déposé de dossier :

- Comité des Foires Cercycois, pour sa foire et concours à l'automne.
- Comité des Foires de La Nocle-Maulaix, pour sa foire et concours à l'automne.
- Comité des Foires et Concours de Luzu, pour sa foire et concours à l'automne.

4 500 € sont prévus au budget, il reste 2 500 € à partager entre ces associations, le comité du comice du canton de Fours ayant bénéficié d'une subvention de 2 000 €.

Suivant l'avis de la commission économie, agriculture, attractivité et PVD du 31 août 2026, il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour accorder une subvention, d'un montant de :

- **0 € à l'Association Terrosol, celle-ci bénéficiant déjà d'une subvention culturelle de la CCBLM en 2026**
- **440 € à l'association Plein Sol pour les Ateliers du Vivant, les 28 juin 2026 et 19 septembre 2026, dans le cadre du marché de Chiddes**
- **450 € à l'association Mont Beuvray, Entraide et compagnie GIEE du Mont Beuvray pour l'évènement du Bruit dans les granges, samedi 4 juillet 2026, à Villapourçon**
- **450 € au JA de Fours pour une animation dans le cadre du comice du canton de Fours les 22 et 23 août 2026.**
- **580 € à l'association des foires concours de Moulins-Engilbert pour sa foire aux bovins reproducteurs le 17 octobre 2026 à Moulins-Engilbert**
- **580 € au Comité des Foires Cercycois pour la Fête de l'Elevage (07 et 08/11/2026, Cercy la Tour), sous réserve d'un dépôt de dossier dans les temps**

Les évènements 2025 des Comité des Foires de la Nocle-Maulaix et Comité des Foires et Concours de Luzu ayant été annulés, il est proposé de reporter les subventions accordées en 2026 aux évènements organisés en 2026 :

- **580 €, au Comité des Foires de la Nocle-Maulaix pour la foire aux reproducteurs (novembre 2026, La Nocle Maulaix), sous réserve d'un dépôt de dossier dans les temps**

- **580 € au Comité des Foires et Concours de Luzy pour la super finale concours charolais non reconnu BFC en novembre 2026 à Luzy, sous réserve d'un dépôt de dossier dans les temps**

Courrier de l'association « Ecole de Production du Morvan »

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'en 2023, la CCBLM a acquis la scierie de Biches-La Charnizot pour accueillir l'école de Production du Morvan.

Une convention a été signée avec l'association « Ecole de Production du Morvan – 58 » avec pour principe un reste à charge 0 € pour la CCBLM.

L'association est locataire depuis novembre 2023 pour un bail de 3 ans (fin en novembre 2026).

En 2025, les travaux d'aménagement de la scierie ont démarré avec la création de 4 salles de classes, un réfectoire, des vestiaires, une cuisine, ...

La fin des travaux est prévue dans 3 semaines. **L'inauguration est prévue le 14/10.**

L'avenant à la convention signé en 2025 avant le début des travaux précisait :

- Coût prévisionnel du projet (imprévus compris) : 1 189 495.68 € HT
- Reste à charge prévisionnel du projet : 694 687.47 € HT (intégrant les travaux de toiture et de sécurisation déjà effectué ainsi que les reliquats de l'emprunt précédent)
- Le coût prévisionnel de la ligne de trésorerie potentielle serait d'environ 15 000 € (ligne de trésorerie de 400 000 €). Ce coût est intégré dans le loyer.
- Le coût de l'emprunt est intégré dans le loyer

Conformément au principe de l'opération blanche pour la CCBLM, le loyer correspondrait aux montants suivants :

Loyer prévisionnel mensuel	HT	TTC
Loyer initial bail novembre 2023	1 372,61 €	1 647,13 €
Loyer additionnel travaux	3 382,09 €	4 058,51 €
Total	4 754,70 €	5 705,64 €

Le montant du loyer additionnel sera calculé une fois les travaux terminés.

L'association EDPM-58 a transmis un courrier (en PJ) à la CCBLM pour faire part de la situation financière délicate due notamment aux difficultés économiques de la filière bois.

Dans courrier, elle sollicite la CCBLM pour :

- un soutien exceptionnel pour une durée d'un an portant sur le loyer versé par l'EDPM58 pour le site de La Charnizot. Elle indique que cette demande n'a pas pour objet de remettre en cause les engagements pris par l'EDPM58. Elle souhaite néanmoins étudier la possibilité exceptionnelle de suspendre pendant douze mois le versement de ce loyer, selon les modalités qui seraient les plus acceptables pour la Communauté de Communes : prise en charge temporaire des échéances par la CCBLM, éventuel report des échéances bancaires si celui-ci peut être négocié, ...
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 10 000 euros pour l'exercice 2026/2027.
- Appui de la CCBLM en matière de communication et de mise en relation sur le sujet du recrutement des élèves et de la relance de l'activité de séchage du bois.

Le possible nantissement du matériel est évoqué par les membres du bureau.

Le directeur de l'association devait venir présenter l'école lors du conseil communautaire de septembre. Il est décidé d'annuler cette intervention dans l'attente d'une rencontre avec le Président de l'école. Il sera proposé que celui-ci vienne au prochain bureau communautaire le jeudi 1^{er} octobre par rapport au courrier reçu.

L'inauguration des locaux, initialement prévue le 14 octobre, est repoussée à une date ultérieure.

Proposition d'une offre de coworking au centre de télétravail de Moulins-Engilbert

2026_BU_075

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que, depuis 3 ans, un manque d'accès ponctuel aux bureaux disponibles du centre de télétravail de Moulins-Engilbert a été constaté à certaines périodes de l'année.

Effectivement, lors des vacances de printemps et d'été, la CCBLM reçoit des demandes de personnes n'étant pas des usagers réguliers. Ces télétravailleurs souhaitent accéder au site pour une journée ou une demi-journée. Il n'est parfois pas possible de répondre à cette demande.

Pour rappel, seuls les bureaux 1 et 5 peuvent être proposés à la location actuellement. Les autres étant loués à l'année ou occupés par des agents de la CCBLM/ l'office de tourisme Rives du Morvan.

La Commission économie, agriculture, attractivité et petites villes de demain du 31/08/2026 a étudié cette question. Elle propose que la salle de réunion du centre de télétravail :

soit utilisée en tant qu'espace de coworking seulement si tous les bureaux sont occupés, sous réserve qu'elle ne soit pas déjà réservée pour les besoins des services de la CCBLM, et en limitant à 3 personnes max., télétravaillant lors d'une même demi-journée dans cette salle. Cette salle sera louée seulement si les autres bureaux ne sont pas disponibles.

La commission propose un tarif de 5 € TTC par demi-journée et de 10 € TTC par journée [Cf. ANNEXE – tarifs location – centre de télétravail de Moulins-Engilbert]

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition de tarification.

Attractivités/Jeunesse

Partenariat Ville à Joie - CCBLM

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge de l'attractivité, explique que, depuis 2021 des communes de la CCBLM font intervenir Ville à Joie dans le cadre d'événements nommées « Tournées des Services ». La CCBLM et l'Office de Tourisme Rives du Morvan collaborent à chacune des dates proposées sur le territoire en tenant un stand d'information.

En début d'année, Ville à Joie a sollicité une participation financière de la CCBLM pour la future tournée des services 2026. Leur demande intervenant au moment du vote du budget : elle n'a pas pu être prise en compte.

Un événement Ville à Joie représente un coût total de 2 465 € HT. Ville à Joie prévoit donc une participation des intercommunalités à hauteur de 20% (soit 493 € HT par événement [cf. devis en annexe]. Ville à Joie propose l'organisation de 5 événements sur BLM pour l'année 2027.
Coût total = 2 465 € HT soit 2 958 € TTC

Ce partenariat plus poussé avec Ville à Joie permettrait aux communes choisies chaque année de bénéficier de la gratuité. Par ailleurs, la structure permet à la CCBLM d'acquérir plus de visibilité (rajout du logo de la CCBLM sur les supports de communication par ex.).

Dans tous les cas, la CCBLM sera conviée à participer à chaque événement Ville à Joie comme elle l'a fait jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, en 2025, une convention de partenariat a été signée entre la CCBLM et Ville à Joie dans le cadre du projet du Rebond Rural. Ville à Joie a accompagné des porteurs de projets, venus notamment en immersion sur le territoire les 6 et 7 mars 2026. Ville à Joie aimerait renouveler cet accompagnement en 2027 selon la manière dont le projet s'articulerait grâce aux diverses subventions octroyées. La CCBLM est en attente de compléments.

Avis de la Commission économie, agriculture, attractivité et petites villes de demain du 31/08/2026 : la prestation demandée pour la Tournée des Services 2027 est trop élevée. Ensuite, certains acteurs locaux tels que les centres sociaux pourraient proposer des événements. Enfin, choisir 5 communes par an à l'échelle des 46 communes pose un souci d'équité. Elle émet donc un avis défavorable.

Le bureau communautaire suit l'avis de la commission et se prononce défavorablement à cette demande. Les communes restent libres de conventionner directement avec Ville à Joie pour l'organisation d'une manifestation.

Tourisme

Demande de subvention Ultra Trail de Bibracte

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que l'EPCC Bibracte et l'association sportive Morvan Oxygène organise l'Ultratrail de Bibracte du 13 au 15 novembre 2026.

Dans ce cadre, l'association « Buffets Paysans » regroupant des producteurs du Grand Site, a construit une offre de repas pour les 10 ravitaillements du parcours (dont 2 sur la CCBLM – Villapourçon et Millay).

Les organisateurs cherchent encore 10 000 € de soutien financier. Les CC Morvan Sommets et Grands Lacs et CC Autunois Morvan ont aussi été sollicitées. Le devis présenté de 6 980,59€ pourrait être divisé en 3 (si chaque CC participe) et donc la CCBLM pourrait apporter une aide de 2 327€.

M. Bourlon propose de prendre sur la ligne budgétaire fléchée pour le contrat de station.

Le bureau communautaire est favorable à cette proposition (9 voix pour, 5 voix contre).

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 2 327 € à l'EPCC Bibracte pour l'organisation de l'ultra trail de Bibracte en novembre 2026.

Séminaire agents/élus du 6 octobre

Madame la Présidente explique que, lors du bureau communautaire du 23 juillet, l'organisation du séminaire agents/élus a été évoquée.

La date a été changée du 15 septembre au 6 octobre puisqu'une autre réunion est organisée par la Préfecture de la Nièvre. Le format retenu était la journée plutôt que la demi-journée.

Organisation de la journée proposée :

9h30 : Brise-glace/interconnaissances

Intro sur le projet de territoire et le pacte de gouvernance

10h30-12h : Atelier programme alimentaire territorial :

- Etat des lieux de l'existant et expression des besoins (cartographie)
- intervention de la commune de Mouans-Sartoux (coût 500 € + défraiement et logement)
- quizz
- ateliers : fresque, mise en situation,

Repas local : pris en charge par la CCBLM (buffet, les deux magasins de producteurs du territoire seront sollicités)

13h30-15h30 : Atelier habitat avec :

- informations générales et état des lieux de l'habitat sur le territoire
- intervention sur le réaménagement d'un centre-bourg à *confirmer*
- atelier cas pratiques rencontrés dans les communes : bien sans maître, logements inoccupés qui se dégradent, transformation du bâti agricole, dé-densification des centres-bourg, logement pour les seniors et les jeunes, création de logement...etc.)

16h : Clôture de la journée

Les partenaires seront conviés aux ateliers thématiques.

Budget : repas du midi, interventions pour les ateliers

La question du maintien de la thématique PAT à ce premier séminaire est posée.

Mme Ranvier explique que, lors de l'évocation du PAT en commission économie, l'écho des membres présents n'étaient pas positifs.

Madame la Présidente explique que l'habitat et le PAT sont des exemples pour illustrer le pacte de gouvernance. Elle précise que le PAT était inscrit dans le document préparé collectivement pour les élections communautaires.

Plusieurs élus proposent de ne faire qu'un atelier sur l'habitat et de raccourcir le séminaire sur une demi-journée le mardi 6 octobre après-midi.

Le séminaire sera organisé le mardi 6 octobre à 13h30 (date à confirmer) de la manière suivante :

- l'objectif est de rassembler les élus et les agents du territoire
- seront invités : agents de la CCBLM, secrétaire de mairie, agents de développement des communes, élus communautaires
- nom de l'évènement : les rencontres Bazois Loire Morvan
- sujets évoqués : pacte de gouvernance et atelier sur l'habitat

Questions diverses

L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,

David BONGARD.

La Présidente de la Communauté
de Communes Bazois Loire Morvan

Jocelyne GUÉRIN.

